

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition énergétique

## Décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie

NOR : ENER2229619D

### VERSION CONSOLIDÉE

#### Article 1<sup>er</sup>

A modifié les dispositions suivantes

- Crée Code de l'énergie - art. D321-25
- Crée Code de l'énergie - art. D321-26
- Crée Code de l'énergie - art. D321-27
- Crée Code de l'énergie - art. D321-28
- Crée Code de l'énergie - art. D321-29
- Crée Code de l'énergie - art. D321-30
- Crée Code de l'énergie - art. D321-31
- Crée Code de l'énergie - art. D321-32
- Crée Code de l'énergie - art. D321-33

#### Article 2

**Les dispositions du deuxième alinéa de l'article D. 321-33 du code de l'énergie sont applicables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les dispositions des articles D. 331-29 à D. 331-32 sont applicables pour une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.**

#### Article 3

La ministre de la transition énergétique est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.